

SARL FOREL IMMOBILIER

1 Champ de Mars
26000 - VALENCE
Tel 06 86 18 42 85

CONTRAT DE LOCATION SAISONNIER D'HABITATION MEUBLEE

ENTRE LES SOUSSIGNES

Madame FOREL Gilberte,
Gérante de la SARL FOREL IMMOBILIER
1 Champ de Mars – 26000 – VALENCE
Tel : 06 86 18 42 85 / [jacques .forel@orange.fr](mailto:jacques.forel@orange.fr)

le Bailleur,

Et Nom
le Preneur,

Adresse

Ville

Tel

Mèl

SITUATION

Les Pesquiers – 20 Avenue Emile Gérard – 83400 – HYERES LES PALMIERS

. Studio nommé au RDJ d'une villa.

. Chalet.
Situé au milieu d'un parc arboisé, jardin méditerranéen, à 50 m de la plage.

. Appartement de type 2, nommé avec vue sur la mer.
Avec rangements, télévision, wifi, fibre, terrasse équipée, parking privatif numéroté et sécurisé.

NOMBRE D'OCCUPANTS

Adultes Enfants Ages

Nos amis les animaux ne sont pas acceptés

DUREE DE LA LOCATION

Location consentie et acceptée pour une durée de nuits

Du :
(Arrivée à partir de 14heures ou horaire à fixer avec la personne qui réceptionne)

Au :
(Départ avant 10heures)

Le locataire ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'expiration de la période de location initialement prévue sur le présent contrat, sauf accord du propriétaire.

LOYER

- Loyer consenti et accepté moyennant le prix de :

- Acompte : la réservation est effective après la réception de l'acompte soit 30% du prix de la location :

-

- Solde de la location :

-

- Taxe de séjour en sus :

..... (Office Tourisme)

Le solde, la taxe de séjour et le chèque de caution devront être intégralement réglés 30 jours avant la date du début du séjour sous peine de résiliation de la location.

ARRIVEE – DEPART

- Les dates d'occupation, les heures d'arrivée et de départ devront être respectées.
- Les heures d'arrivée et de départ seront déterminées d'un commun accord et préalablement avec le bailleur.

CAUTION

A titre de dépôt de garantie et en cautionnement des dégâts qui pourraient être causés au local, mobilier et/ou aux objets garnissant les lieux, le preneur versera en même temps que le solde de la location, un chèque de caution de 400 € (quatre cents euros) non encaissé. Cette somme lui sera restituée après l'état des lieux, déduction faite des éventuelles détériorations et/ou du coût de remise en état des lieux constatés à sa sortie de la location.

ASSURANCE

Le locataire est tenu d'assurer le logement qu'il loue ; Il doit vérifier si son contrat d'habitation principale prévoit l'extension villégiature.

UTILISATION DES LIEUX

La location ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers. Toute invitation personnelle et extérieure peut être tolérée exceptionnellement avec l'accord du bailleur.

- Obligation de l'occuper « en bon père de famille » et de l'entretenir
- Obligation de veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas troublée par le fait du preneur ou de sa famille
- Obligation de rendre le logement propre ; à son départ, le locataire s'engage à rendre le meublé aussi propre qu'il l'aura trouvé à son arrivée.
- L'ensemble du mobilier et du matériel devra être remis à leur place.
- Le locataire ne devra en aucun cas jeter des ordures, débris, tampons, linge et eaux ménagères dans la cour, WC et conduites de tout ordre, sinon les frais de nettoyage et dégorgement seront à sa charge.

-

Bacs ordures ménagères, tri sélectif à disposition – hors verres-

- Le preneur ne pourra s'opposer à la visite des locaux quand le bailleur en fera la demande
- Le preneur ne pourra quitter les lieux sans en aviser préalablement le bailleur. Il rencontrera le bailleur le jour avant son départ.

ETAT DES LIEUX

L'état des lieux et l'inventaire du mobilier et des divers équipements seront faits en début de séjour par le propriétaire et le locataire et, seront contrôlés en fin de location. Merci de nous signaler toute casse. L'état de propreté du meublé, à l'arrivée du locataire, devra être constaté dans l'état des lieux.

NETTOYAGE DES LIEUX

Dans le contexte actuel, les consignes sanitaires obligeant « produits spéciale COVID », le ménage est effectué par nos soins, le coût est à la charge du locataire.

FORFAIT nettoyage fixé à 50 € pour type 2 , (Amiral - Capitaine) et
à 40 € pour Studio , Mousse - Matelot

Possibilité de location de linge : draps, serviettes.....FORFAIT 50 €

INTERRUPTION DU SEJOUR

En cas d'interruption anticipée du séjour par le locataire, le prix de la location reste acquis. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

CONDITIONS DE RESILIATION

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée AR

En cas d'annulation du contrat de la part du locataire, l'acompte versé sera conservé par le bailleur.

1/ de 1 à 15 jours avant l'arrivée du locataire, les sommes acquises restent acquises au bailleur.

2/ Avant 15 jours, l'acompte reste acquis au bailleur.

Si le locataire ne s'est pas présenté le jour mentionné sur le contrat, **passé un délai de 24 H** et sans avis notifié au bailleur : « le présent contrat est considéré comme résilié ; les sommes versées restant acquises au bailleur ». Le bailleur dispose alors de sa location.

Le bailleur n'est nullement responsable du transport de ses clients. Il ne pourra être tenu responsable d'une impossibilité de ses clients de rejoindre le lieu de villégiature, quel qu'en soit la raison même en cas de force majeure et ne procédera à aucun remboursement.

DECLARATION DU BAILLEUR

- Etre propriétaire des locaux présentement loués
- Demeure sur place, répond à vos demandes
- Les biens présentement loués sont conformes à l'usage auquel ils sont destinés dans le cadre des présentes
- Etre assuré auprès de la compagnie d'assurance **AVIVA**.

SIGNATURES

Après avoir pris connaissance des conditions générales, merci de bien vouloir nous retourner à l'adresse :

**Madame G. FOREL – Les Pesquiers – 20 Avenue Emile
Gérard – 83400 – HYERES LES PALMIERS.**

- un des deux exemplaires signé, accompagné d'un chèque d'acompte représentant
- 30% de votre location soità l'ordre de **SARL
FOREL IMMOBILIER.**

Fait en 2 exemplaires le :

(Mention manuscrite « lu et approuvé »)

Le Bailleur
Mde FOREL G
Page 4

le locataire Preneur